Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY

Nombre de conseillers • en exercice : 18 • présents : 16 • votants : 17	L'an deux mil douze, le vingt-trois janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Paul DIVANAC'H, Maire. Présents : Paul DIVANAC'H, Michel POULIQUEN, Marie-Thérèse LE MEUR, Sylviane PENNANEAC'H, Pascal BODENAN, Alain PENNOBER, Régine GERARDI, Marie-Andrée BRUSQ, Jacques LE PAGE, Louis COLIN, Michel NEDELEC, Marc MARCHADOUR, Jean-René LE DONGE, Dominique HASCOËT, Marie-Noëlle FLOCHLAY, Marie-Renée FERAY
Date de convocation 18 janvier 2012	Absents : Nathalie HOUGAY Absents excusés : Frédérique MAUGUEN qui a donné procuration à Marie-Thérèse LE MEUR. Elue secrétaire de séance : Régine GERARDI

Assistait également à la réunion Christian HENAFF, Secrétaire général de mairie.

Objet : Plan local d'urbanisme, PADD grenellisé

Monsieur Pascal BODENAN, Adjoint chargé de l'urbanisme informe l'assemblée de la nécessité de conformer le Plan d'Aménagement et de Développement Durables aux lois « Grenelle II ». Le PADD a déjà fait l'objet d'un débat au conseil le 28 juin 2010.

Après analyse des prospectives de développement, le conseil retient l'hypothèse d'un rythme de constructions neuves pour l'habitat identique à celui réellement observé entre 2008 et 2011 (soit + 18 logements neufs/an en moyenne). Dans cette hypothèse, la commune pourrait atteindre 2000 habitants à l'horizon 2021. En prenant une superficie moyenne de terrains constructibles, y compris les VRD, on aboutira à une nouvelle surface « brute » théorique à réserver à l'urbanisation d'une quinzaine d'hectares.

Des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain sont fixés. Ainsi, la consommation d'espace est diminuée de 17% par rapport à la période 2001-2011.

Cette densification des zones déjà urbanisées et le rapprochement des zones d'habitat limiteront les distances de déplacement. La commune contribuera à réduire la facture énergétique et les émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, la commune est soucieuse :

- de développer les modes de transports collectifs,
- de protéger le patrimoine naturel et bâti par l'identification des vallées, cours d'eau et autre corridors biologiques,
- de protéger la qualité des eaux.

Enfin, des orientations en faveur du développement des communications numériques sont indiquées.

A l'issue de cette présentation, les points suivants sont débattus par les conseillers :

- La maitrise de la consommation de l'espace dans le cadre des opérations d'aménagement privées.
- Le PLU doit permettre de disposer d'une offre foncière à la construction.
- Le taux d'occupation des logements est une variable difficile à maitriser. La commune doit donc disposer d'une offre de foncier à bâtir pour compenser cette inconnue.
- La mixité sociale doit s'exercer par une offre de logements locatifs accessibles.
- La réhabilitation de logements anciens et la transformation du bâti agricole représente un gisement important.
- En matière de développement économique, le projet de zone d'activité au niveau du rond-point de Ste Anne prend forme.
- L'aménagement de la place de l'Eglise, actuellement en cours, permet de réorganiser et de sécuriser les transports collectifs.
- Le déplacement des véhicules agricoles de grandes largeurs est de plus en plus contraint par l'aménagement des zones urbanisées. L'échange du foncier agricole serait-il une solution à envisager pour y pallier ?

Le débat sur le PADD, débuté à 21h00 a pris fin à 22h30.

Pour copie conforme,
à Plonévez-Porzay, le 27 janvier 2012
Le Maire, Paul DIVANAC'H

MAIRIE de PLONEVEZ-PORZAY 29550 (FINISTERE)

Mairie de Plonévez-Porzay
5, allée du Stade – 29550 PLONEVEZ-PORZAY
Tél. 02.98.92.50.23 / fax 02.98.92.57.47 - Courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr